Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de de CHF 350'000.- TTC pour le renouvellement d'une ambulance

du 30 septembre 2026

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le dispositif préhospitalier neuchâtelois, composé de trois services d'ambulances dont le Service d'Incendie et de Secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN), assure de manière continue la prise en charge des urgences et des transferts interhospitaliers de notre canton. L'engagement des véhicules est coordonné par la centrale 144 Vaud-Neuchâtel, basée à Lausanne. Les ambulances sont ainsi dépêchées en fonction de leur proximité réelle avec le lieu d'intervention, garantissant une efficacité optimale. Ce fonctionnement s'accompagne d'un mécanisme de mutualisation des coûts entre les services, permettant de répartir l'excédent de charges du domaine préhospitalier proportionnellement à la population des communes neuchâteloises.

L'activité du SISMN est soutenue. En 2025, le service a assuré près de 3'600 prises en charge sanitaires, totalisant environ 6'000 heures d'intervention et 80'000 kilomètres parcourus. Pour répondre à cette exigence, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur un parc de véhicules fiable et en parfait état de fonctionnement.

À ce jour, le SISMN met à disposition du dispositif cantonal :

- 3 ambulances du lundi au vendredi, de 07h00 à 19h00.
- 2 ambulances durant les autres périodes (nuits, week-ends et jours fériés).

Soit une moyenne annualisée de 2,36 ambulances engagées.

La densité des missions et les contraintes mécaniques liées au poids du véhicule entraînent une usure mécanique prématurée des véhicules et, corollairement, une augmentation de leurs temps d'entretien. Cette contrainte est aujourd'hui exacerbée par l'allongement mondial des délais d'approvisionnement en pièces de rechange, ce qui prolonge les temps d'immobilisation. Pour pallier cette situation et garantir les prestations, la flotte a dû être augmentée temporairement à 6 véhicules, grâce notamment à l'excellente collaboration avec le Service de la protection de la population de Neuchâtel (SPSNE), qui met gracieusement une ambulance de réserve à disposition pour une durée indéterminée.

La flotte d'ambulances actuelle est composée de 6 véhicules, à savoir :

- **Corbu 701 - mise en circulation en décembre 2014**
- Corbu 702 - mise en circulation en mai 2018, son remplacement est en cours
- Corbu 703 - mise en circulation en mai 2018
- Corbu 704 - mise en service en septembre 2024
- Corbu 705 - mise en circulation en mai 2021
- Corbu 706 - Ambulance de réserve mise à disposition par la Ville de Neuchâtel

Description de l'investissement

Afin de maintenir la capacité opérationnelle de la flotte, il est aujourd'hui nécessaire de procéder au remplacement de l'ambulance de sauvetage *Corbu 701*, mise en circulation en décembre 2014 et dont le kilométrage atteint 230'500 kilomètres.

L'usure du véhicule actuel, conjuguée aux délais très importants inhérents à la procédure des marchés publics internationaux et aux temps de production

actuels des véhicules sanitaires (souvent supérieurs à 12 mois), impose au Conseil communal d'initier cette commande dès à présent.

La dépense sera répartie sur deux exercices comptables :

- CHF 175'000.- en 2027 (acompte à la commande).
- CHF 175'000.- en 2028 (solde à la livraison).

Cet investissement est soumis à la loi sur les marchés publics, en procédure ouverte à l'international.

L'ambulance à remplacer ne pourra pas être conservée comme véhicule de réserve en raison de son état général. Elle sera prioritairement proposée à des associations d'aide humanitaire qui pourraient en faire usage dans le cadre de leur missions ou, subsidiairement être mise en vente pour l'exportation sur les plateformes ad hoc.

Conformité au programme de législature

Cet investissement s'inscrit pleinement dans les axes du programme de législature, qui fixe comme priorité le maintien de prestations publiques de haute qualité et la garantie de la sécurité de l'ensemble de la population de notre région. Au-delà du renouvellement matériel, il s'agit d'assumer un devoir de protection et de garantir à la population un accès équitable et immédiat aux soins d'urgence.

Conséquences sur les finances

Le coût total pour l'acquisition du véhicule et de sa cellule sanitaire (incluant le brancard éléctrique) s'élève à CHF 350'000.- TTC.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC) et de la durée de vie standard d'un tel véhicule, la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 20 % (soit 5 ans). Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville, estimé ici à 2 %.

Amortissement : CHF 350'000.- x 20%	CHF 70'000.-
Intérêts 2% sur la moitié des dépenses	CHF 3'500.-

Soit une charge annuelle moyenne de :	**CHF 73'500.-**

Ce crédit d'engagement figure au budget 2027 qui vous sera soumis en décembre 2026 avec des dépenses d'investissement de CHF 175'000.- pour l'exercice 2027.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant.

Collaboration intercommunale

Néant.

Liens avec le projet Capitale culturelle

Néant.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Le Conseil communal est pleinement conscient des enjeux climatiques et de l'importance d'intégrer les principes du développement durable dans le renouvellement de la flotte des véhicules de la Ville. Toutefois, s'agissant d'un véhicule d'urgence sanitaire de première ligne, le critère absolu demeure la sécurité des patient-e-s et la garantie d'une disponibilité opérationnelle sans faille en tout temps. Une analyse du type de motorisation disponible pour la future ambulance a été effectuée. Il en ressort qu'à l'heure actuelle, trois types de motorisations existent pour ce type de véhicule :

Électrique : Plusieurs constructeurs proposent des ambulances électriques sur le marché européen et de premiers tests sont actuellement menés en Suisse (notamment le service de sauvetage de Zurich sous forme de projet pilote). Toutefois, ces véhicules ne correspondent pas encore aux exigences opérationnelles, sécuritaires, ni à la réalité topographique du dispositif préhospitalier de notre canton. Plusieurs facteurs justifient ce constat:

- Topographie et climat : Si une utilisation hyper-urbaine à basse altitude permet d'exploiter l'autonomie actuelle de ces véhicules (annoncée entre 200 et 350 km par les constructeurs), les contraintes des Montagnes neuchâteloises sont toutes autres. Le relief accidenté de notre région, couplé aux conditions hivernales rigoureuses qui exigent un chauffage constant de la cellule sanitaire, réduit drastiquement la capacité réelle des batteries.

- Contraintes infrastructurelles et continuité opérationnelle : Le maillage actuel en bornes de recharge, tant au sein des établissements hospitaliers cantonaux qu'extra-cantonaux, ne permet pas de garantir la disponibilité immédiate requise pour les véhicules d'urgence. Contrairement aux véhicules thermiques, les ambulances électriques imposent des temps d'immobilisation incompatibles avec la nature des missions (transferts interhospitaliers longue distance, enchaînement d'interventions). L'absence d'infrastructures dédiées et la durée inhérente aux cycles de recharge constitueraient un risque majeur pour la réactivité du dispositif de secours.

- Garantie opérationnelle : Contrairement aux très grandes métropoles qui peuvent se permettre d'immobiliser des véhicules dans le cadre de projets pilotes, le SISMN a besoin de véhicules garantissant une disponibilité immédiate, éprouvée et fiable à 100%.

Biogaz (GNV / Bio-GNC) **:** Cette motorisation existe également pour les ambulances. Toutefois, l'usage prévu pour ce type de véhicule est semblable à celui dédié aux ambulances à motorisation électrique (milieu principalement urbain). Son utilisation reste rare et se heurte à des limites techniques majeures pour notre région:

- Traction intégrale : Le SISMN requiert impérativement des véhicules 4x4 pour garantir l'accès aux interventions par tous les temps. L'offre d'ambulances lourdes au biogaz avec traction intégrale d'usine est inexistante.

- Réseau et charge utile : Le maillage des stations-service biogaz est inadapté et ne répond pas aux besoins nécessaires. De plus, le poids conséquent des réservoirs de gaz sécurisés réduirait dangereusement la charge utile disponible pour le matériel médical embarqué. Il est ainsi renoncé à acquérir une ambulance fonctionnant au biogaz.

Diesel (Technologie thermique de dernière génération) **:** Bien que l'impact environnemental brut soit plus important qu'avec un véhicule à motorisation sans énergies fossiles, la motorisation au diesel reste, à l'heure actuelle, la solution la plus efficiente en termes de disponibilité opérationnelle, d'autonomie et de fiabilité.

- Sécurité et performance : Les moteurs diesel garantissent un fonctionnement optimal dans toutes les situations et conditions météorologiques auxquelles les ambulances du service sont amenées à faire face. Ils offrent la puissance et le couple indispensables pour tracter une cellule sanitaire lourde sur les fortes déclivités.

- Évolution des normes : Il convient de souligner que la nouvelle ambulance sera équipée d'une motorisation répondant aux normes antipollution européennes les plus récentes et strictes, permettant une réduction sensible des émissions polluantes par rapport au véhicule de 2014 qu'elle remplace.

Au vu des éléments analysés et évoqués ci-dessus, il est proposé de faire l'acquisition d'une ambulance à traction intégrale avec une motorisation diesel.

b) Aspect social
Néant.

c) Aspect économique
Néant.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville
Néant.

Conclusion

La garantie d'un dispositif préhospitalier performant, disponible 24h/24, est une responsabilité essentielle envers la population de notre région. Le renouvellement de l'ambulance Corbu 701, qui arrive au terme de son cycle d'exploitation optimal, répond strictement à cet impératif sécuritaire et opérationnel.

Le choix technologique proposé par le Conseil communal se veut résolument pragmatique. En l'état actuel des technologies, seule une motorisation thermique à traction intégrale permet de garantir une capacité d'intervention absolue et sécuritaire face aux contraintes topographiques et climatiques de nos montagnes, tout en répondant aux exigences des transferts inter-hospitaliers.

Enfin, les délais inhérents à la procédure des marchés publics internationaux couplés aux temps de production et de livraison actuels des véhicules sanitaires imposent d'initier cette acquisition dans les meilleurs délais.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion du DSESS le 28 septembre 2026, qui a préavisé favorablement le rapport à l'unanimité des membres présents avec 13 voix.

Au regard de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Théo Bregnard	Floriane Mamie

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 350'000.– TTC est accordé au Conseil communal pour le renouvellement d'une ambulance.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte d'investissements du centre 871 Service ambulancier.

Article 3.- L'investissement est amorti au taux de 20% (5 ans).

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 27 octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente	Le secrétaire
Mathide Reverchon Hans-Moëvi	Jean-Jacques Tritten